

CH_VB 2001-1520 3531 vom 5. August 2001

Bundesverwaltung, 2001-08-05, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2001-1520_3531

FR: CH_VB 2001-1520 3531 du 5 août 2001

IT: CH_VB 2001-1520 3531 del 5 agosto 2001

Volltext

2001-1520 3531 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail Travail de nuit (art. 17 LTr) – Lenglet Graphic SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne montage-copie et rotatives 21 ho ou f 5 août 2001 au 7 août 2004 (renouvellement) – Micrana SA, 1784 Courtepin produits carnés: charcuterie – viande fraîche – logistique 105 ho ou f 18 mars 2001 au 20 mars 2004 (renouvellement) – BM SA, 2340 Le Noirmont usinage CNC 3 ho, 1 f 27 août 2001 au 28 août 2004 – Schenk SA, 1180 Rolle vendanges: réception de la vendange, pressoirs et encavage 49 ho ou f 2 septembre 2001 au 4 septembre 2004 Travail du dimanche (art. 19 LTr) – Schenk SA, 1180 Rolle vendanges: réception de la vendange, pressoirs et encavage 49 ho ou f 2 septembre 2001 au 4 septembre 2004 – Micarna SA, 1784 Courtepin produits carnés: charcuterie – viande fraîche – logistique 105 ho ou f 18 mars 2001 au 20 mars 2004 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

3532 Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr) – MEGANET VENTIL, Ozturk, 1213 Petit-Lancy nettoyage industriel de ventilations pour restaurants établis sur les cantons de Genève et de Vaud 2 ho 7 mai 2001 au 11 mai 2002 – Coop Vaud Chablais Valaisan, 1020 Renens centrale de distribution de produits frais (denrées périssables): exploitation produits agricoles, service transports, entrepôts, distribution boulangerie, logistique boucherie 36 ho, 8 f 1er avril 2001 au 3 avril 2004 (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50). 7 août 2001 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 31

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
07.08.2001 Date Data Seite 3531-3532 Page Pagina Ref. No 10 125 555 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.